

manque d'émulation de leur part, nous avons remarqué l'absence partielle et quelquefois totale de souscriptions parmi les sociétés d'agriculture, même dans les comtés les plus portés à favoriser le progrès agricole; et comme deuxième conséquence, un grand nombre de sociétés ont été privées du subside accordé par le gouvernement, parce qu'elles n'avaient pas rempli les conditions voulues par la loi.

L'objet de la présente mesure, est bien facile à saisir. D'après la première clause, nous ordonnons des concours annuels pendant trois ans consécutifs. Certaines sociétés seront exemptées, et c'est une sage précaution, car il existe des localités où l'agriculture n'a pas encore fait assez de progrès pour que nous puissions atteindre le but désiré. Le conseil d'agriculture pourra exempter les comtés qui ne seront pas assez avancés sous ce rapport.

Dans la deuxième clause, on verra que le gouvernement croit avoir trouvé un remède efficace au manque de bonne volonté et d'énergie chez un certain nombre de cultivateurs, et le moyen de tenir un concours. Il est pourvu par cette clause que le conseil d'agriculture aura le droit d'accorder un subside aux sociétés dans le cas où les souscriptions ne seraient pas suffisantes ou n'auraient pas été prélevées. On pourra par ce moyen donner \$500 ou \$600 pour tenir un concours et encourager les cultivateurs qui méritent réellement de l'être. Le département de l'agriculture a l'intention de favoriser le Conseil par tous les efforts possibles.

Une autre question importante, c'est le choix des juges. Ce problème est très souvent difficile à résoudre. Le Conseil d'agriculture sera chargé de faire ces nominations; il ne choisira que des hommes d'expérience, reconnus pour leurs efforts à développer l'agriculture et connaissant parfaitement l'art agricole. Et puis ces juges iront toujours en se perfectionnant. Il est évident qu'ils seront bien plus forts après deux ou trois ans de pratique, que lorsqu'ils commenceront à exercer leurs fonctions.

Nous avons pensé que ces concours annuels, s'ils sont bien tenus, feront faire de véritables progrès à l'agriculture et engageront les cultivateurs à marcher dans la bonne voie. Dans trois ans, nous devons constater un changement remarquable.

A l'expiration de trois années, les juges pourront nommer le fermier modèle du comté et lui décerner une récompense, qu'il recevra aussi longtemps qu'il s'en montrera digne. Mais pour empêcher ce fermier de tomber dans la négligence et de dormir sur les lauriers qu'il aura cueillis, nous ferons un nouveau concours, et si un autre cultivateur lui est supérieur, le fermier-modèle perdra son titre. La récompense passera à l'heureux concurrent.

Par ce moyen, nous stimulerons l'énergie et le zèle des cultivateurs; car chaque fermier pourra concourir avec les moyens qui sont à sa disposition. Les cultivateurs ne pourront plus dire: Ah! si nous recevions de l'argent du coffre public, nous en ferions autant."

Je ne saurais garantir d'avance le succès d'un pareil projet; mais j'ai bonne confiance. Je suis persuadé que si tous ceux qui aiment réellement l'agriculture et en désirent le progrès mettent l'épaulé à la roue, nous obtiendrons de bons résultats.

La clause qui obligera les comtés à se servir de l'argent accordé aux sociétés qui n'auront pas rempli les conditions imposées par la loi, privera sans aucun doute ces compagnies du subside nécessaire pour tenir des expositions et importer des animaux de race supérieure. Mais rien n'empêchera les sociétés de souscrire pour les expositions annuelles et l'importation des animaux n'est pas aussi nécessaire que les années passées. Nous avons dans le pays d'excellentes races, surtout pour les bêtes à cornes. La vache canadienne ne le cède en rien aux autres races importées à grands frais. L'amélioration de la race chevaline est déjà passablement avancée, mais cependant le nombre de localités où l'on a importé des chevaux n'est pas encore considérable. Il a été suggéré au gouvernement de favoriser l'importation des chevaux. Il est probable que le gouvernement soumettra un projet à cette fin pendant le cours de la présente session. Nous saisissons sur le champ l'importance d'une pareille question. Tout le monde comprend la différence qu'il y a entre un bon et un mauvais cheval, différence qui dépasse souvent la somme de 50 à 100 piastres. Le choix de bons reproducteurs sera un profit considérable pour la province. Pour arriver à améliorer la race chavalin, je me propose, comme je l'ai déjà déclaré à cette chambre, d'établir un haras dans cette province. Le plan me semble facile à réaliser, si j'en juge d'après le grand nombre de demandes qui m'ont été adressées depuis que cette nouvelle a circulé dans le public. Plusieurs personnes marquantes ont offert de former des compagnies et de faire des établissements durables et pouvant donner les meilleures garanties de succès.

Le choix des animaux ne me paraît pas aussi difficile qu'on le suppose de prime abord. Pendant mon voyage en Europe, l'été dernier, j'ai visité différents haras de France, en particulier celui du Pin. J'y ai vu des chevaux magnifiques, j'ai pris connaissance de la direction d'un haras et du mode de choisir les chevaux. Dans tous les départements de la France, on fixe un jour pour l'inspection des chevaux. Des hommes compétents sont chargés de faire le triage, de choisir les meilleurs chevaux pour les haras. En agissant d'après les données de ces hommes d'expérience et d'après les certificats qu'ils livrent après l'inspection, il n'y a pas moyen de manquer son coup ou de tomber dans l'erreur. L'établissement d'un haras une fois arrêté et complété, les sociétés d'agriculture n'auront plus à s'adresser à l'étranger pour se procurer des chevaux de races. Les frais que ces sociétés auront à supporter seront, dans ce cas, bien moins considérables.

Je suis d'opinion qu'il suffit d'importer deux races de chevaux seulement: les chevaux porcherons et les chevaux normands. Les premiers conviennent à ceux qui ne sont pas soigneux de leurs animaux; ils sont très gros, on peut toujours les vendre à bon prix dans notre pays et encore mieux sur les marchés américains. Pour ceux qui veulent un beau cheval et qui prennent un grand soin de leurs animaux, c'est le cheval normand qu'il leur faut. C'est un animal magnifique et qui peut réaliser de bons profits. Ces deux races suffisent à la rigueur et peuvent rencontrer les goûts de tous les habitants de notre pays; mais il n'y